

Communiqué du **Conseil National de Sécurité**

Le Président de la République, S.E.M. Alassane Ouattara, a présidé, ce vendredi 26 mars 2021, au Palais de la Présidence de la République, une réunion du Conseil National de Sécurité (CNS).

A l'entame de cette réunion, le Conseil National de Sécurité a observé une minute de silence à la mémoire du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre de la Défense, Monsieur **Hamed BAKAYOKO**, décédé le mercredi 10 mars 2021, en Allemagne.

Par la suite, le Président de la République a rendu un vibrant hommage au Premier Ministre Hamed BAKAYOKO, qui a contribué, de façon significative, à la professionnalisation des Forces de Défense et de Sécurité et à l'amélioration de la situation sécuritaire en Côte d'Ivoire.

Le Conseil National de Sécurité a ensuite abordé les points suivants, à l'ordre du jour :

- 1- La situation sécuritaire générale ;
- 2- L'évolution de la pandémie de coronavirus 2019 (COVID-19) en Côte d'Ivoire.

1 – AU TITRE DE LA SITUATION SECURITAIRE GENERALE

A la suite de la présentation de l'analyse de la situation sécuritaire des mois de février et mars 2021, par le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, le Conseil National de Sécurité note que les élections législatives du samedi 6 mars 2021 se sont déroulées dans un climat apaisé, sur l'ensemble du territoire, grâce au dispositif sécuritaire mis en place par les Forces de Défense et de Sécurité. Il ressort également de cette présentation, une nette amélioration de la situation sécuritaire sur l'ensemble du territoire, marquée par une baisse notable des incidents dans tous les domaines.

Le Président de la République a adressé ses félicitations aux Grands Commandements pour les opérations de sécurisation menées, avec efficacité, sur l'ensemble du territoire ainsi que pour leur contribution remarquable aux élections apaisées du 6 mars dernier.

A la suite d'une présentation du Chef d'État-Major Général des Armées, le Conseil National de Sécurité a noté la nécessité d'optimiser les ressources humaines dans l'Armée. Le Président de la République a, alors, instruit le Conseil National de Sécurité de lui faire des propositions à cet effet.

2 – AU TITRE DE L'ÉVOLUTION DE LA PANDÉMIE DE CORONAVIRUS 2019 (COVID-19) EN CÔTE D'IVOIRE

Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique a fait un point de situation sur l'évolution de la pandémie de coronavirus 2019 (COVID-19) dans notre pays. Ainsi, à la date du jeudi 25 mars 2021, la Côte d'Ivoire dénombrait 42 074 cas confirmés de la COVID-19 dont 37 797 guéris et 229 décès. Le nombre de cas actifs est actuellement de 4 048. Il est à noter que ces résultats sont parmi les meilleurs en Afrique et dans le monde.

Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique a toutefois fait observer la flambée du nombre des cas positifs, depuis le mois de janvier 2021. Ainsi, entre février et mars 2021, le nombre moyen de cas positifs a plus que doublé, passant de 156 à 360. Le nombre total de décès a également fortement augmenté, passant de 5 en décembre 2020 à 35 en février 2021 et 36 au cours des 3 premières semaines de mars.

Cette situation s'explique essentiellement par le non-respect des mesures barrières observé dans la population depuis le mois de décembre 2020, lors des fêtes de fin d'année et l'apparition d'une forme du virus plus transmissible et plus virulente.

Concernant la vaccination contre la COVID-19, le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique a informé le Conseil National de Sécurité que la Côte d'Ivoire a reçu 554 000 doses du vaccin AstraZeneca dont 504 000 doses de l'initiative COVAX, coordonnée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), et 50 000 doses dans le cadre de l'amitié ivoiro-indienne.

Depuis le 1^{er} mars 2021, date de démarrage de la vaccination, près de 30 000 personnes ont déjà été vaccinées.

La Côte d'Ivoire recevra, à la fin du premier semestre 2021, au total, près d'un million de doses à travers l'initiative COVAX.

En outre, le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique, sur la base du rapport du Comité de veille de la COVID-19 et des conclusions de l'OMS, a indiqué que les avantages du vaccin AstraZeneca l'emportent sur ses risques. A cet égard, le Comité de veille recommande la généralisation et la décentralisation de la vaccination contre la COVID-19.

Afin de juguler la crise sanitaire liée à la COVID-19, sur proposition du Comité de veille, le Conseil National de Sécurité, après analyse, a décidé des mesures suivantes :

- **Prolonger l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 30 juin 2021 ;**
- **Elargir la vaccination aux personnes de 18 ans et plus ;**
- **Procéder à la décentralisation de la campagne de vaccination ;**
- **Poursuivre et intensifier la sensibilisation en vue du strict respect des mesures barrières.**

Afin de briser la chaîne de transmission de la COVID-19 en Côte d'Ivoire, le Conseil National de Sécurité demande aux populations de respecter strictement les mesures barrières et invite les personnes cibles à se faire vacciner.

Au terme de la réunion, le Président de la République a félicité, de nouveau, les Grands Commandements pour leur contribution aux élections législatives du 6 mars 2021, qui se sont déroulées dans un climat apaisé.

Le Président de la République a également adressé ses encouragements à tous les acteurs impliqués dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 et a exhorté les populations vivant en Côte d'Ivoire à plus de responsabilité, de discipline et de civisme quant au respect des mesures barrières.

Fait à Abidjan, le vendredi 26 mars 2021

Fidèle SARASSORO

Ministre, Secrétaire du Conseil National de Sécurité